



## ÉCOLE SAINT BENOÎT

### TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/ 2017

L'École Saint Benoît est une école associative qui accueille des enfants de la Pré-Maternelle au CP.

La contribution financière des familles inclut :

- Une cotisation d'adhésion à l'association de 80€ par an et par famille ;
- Les scolarités du (ou des) enfant(s) inscrit(s) (voir grille tarifaire ci-dessous) ;
- Le cas échéant, les services de cantine et de garderie (voir grille tarifaire ci-dessous).

Les tarifs de scolarité, cantine et garderie s'appliquent sur 10 mois (y compris pour une date de fin de classe début juillet).

Au plus tard le jour de la rentrée, chaque famille confirme les modalités de règlement qu'elle a choisies. Chaque famille est alors tenue de respecter le règlement intérieur et financier de l'école.

#### 1. TARIFS DES SCOLARITES

L'ensemble des scolarités de Maternelle et CP sont à plein temps (soit 4 jours par semaine). Les enfants en Pré-Maternelle peuvent être accueillis à plein temps (4 jours par semaine),  $\frac{3}{4}$  temps (6 demi-journées par semaine) ou  $\frac{1}{2}$  temps (4 demi-journées par semaine). Le choix du temps partiel et des demi-journées de présence de l'enfant se fait en accord avec l'équipe pédagogique.

Les tarifs des scolarités sont les suivants :

	<b>Plein Tarif</b>
<b>Classes Maternelles et CP</b> <i>(Petite Section, Moyenne Section, Grande Section et Cours Préparatoire)</i>	350€ / mois
<b>Classe de Pré-Maternelle</b>	
Plein temps	395€ / mois
3/4 temps	365€ / mois
1/2 temps	335€ / mois

Pour les enfants de Pré-Maternelle inscrits à temps partiel, un accueil supplémentaire est possible sous réserve de place disponible et avec l'accord de l'équipe pédagogique. Le tarif de la demi-journée occasionnelle est de 25€.

#### **Réduction fratrie :**

Les familles dont plusieurs enfants sont inscrits à l'École Saint-Benoît bénéficient d'une réduction applicable sur les scolarités de tous les enfants. Cette réduction est de 15% pour 2 enfants inscrits, 20% pour 3 enfants inscrits (ou plus). Dans le cas où un des enfants arriverait en Pré-Maternelle dans le courant de l'année, la réduction correspondante ne s'appliquera qu'à partir du mois d'arrivée de cet enfant.

#### 2. TARIF DE LA CANTINE



Les tarifs de la cantine sont indiqués dans le tableau suivant.

1 jour / semaine	30€ / mois
2 jours / semaine	52€ / mois
3 jours / semaine	68€ / mois
4 jours / semaine	80€ / mois

Un déjeuner occasionnel est possible sous réserve de place disponible et avec l'accord préalable du secrétariat. Le prix du repas occasionnel est de 8,50 €.

L'école ne peut prévoir de menus adaptés à des régimes spécifiques. En cas d'allergie alimentaire et sous réserve de fournir un avis médical, les enfants concernés qui souhaiteraient déjeuner à l'école peuvent apporter leur propre repas. Dans ce cas, le tarif applicable est de 50% du tarif mentionné dans le tableau ci-dessus.

### 3. TARIF DE LA GARDERIE

Les enfants sont accueillis à l'école le matin à partir de 8h45 et l'après-midi jusqu'à 16h30. L'Ecole Saint Benoît propose des services de garderie :

- Le matin à partir de 8h ;
- L'après-midi jusqu'à 18h30.

#### ***Garderie régulière***

Les tarifs de garderie régulière sont les suivants :

	<b>Plein Tarif</b>
4 matins / semaine	30€ / mois
4 soirs / semaine	65€ / mois
3 soirs / semaine	50€ / mois
2 soirs / semaine	35€ / mois
1 soir / semaine	20€ / mois
Journée pleine (4 matins et 4 soirs / semaine)	80€ / mois

Pour la garderie du soir, toute arrivée après 18h30 sera facturée à la famille concernée 25€ par heure entamée.

#### ***Réduction fratrie :***



Les familles dont plusieurs enfants sont inscrits à la garderie de manière régulière bénéficient d'une réduction applicable sur les frais de garderie de tous les enfants. Cette réduction est de 20% pour 2 enfants inscrits et 25% pour 3 enfants et plus. Dans le cas où un des enfants arriverait en Pré-Maternelle dans le courant de l'année et serait inscrit en garderie régulière, la réduction de frais de garderie correspondante ne s'appliquera qu'à partir du mois d'arrivée de cet enfant.

### ***Garderie occasionnelle***

Sur inscription préalable jusqu'à la veille et sous réserve d'accord spécifique, un enfant peut être accueilli ponctuellement à la garderie du matin ou de l'après-midi. Par ailleurs, en cas de retard, dès 16h30, l'enfant est inscrit à la garderie qui sera facturée à la famille.

La garderie occasionnelle est payable par quart d'heure. Tout quart d'heure entamé est dû en intégralité. Le prix du carnet de 40 quarts d'heure de garderie occasionnelle est de 80€. Un premier carnet est facturé à chaque nouvelle famille arrivant à l'école et qui n'a pas inscrit d'enfant en garderie régulière. Le décompte des quarts d'heure de garderie occasionnelle est tenu par le secrétariat. Si le carnet est entièrement utilisé, un nouveau carnet est facturé. La quote-part non utilisée du dernier carnet de garderie occasionnelle sera remboursée à la famille concernée en fin de scolarité de l'ensemble de ses enfants.

*Versailles, le 30 novembre 2015*